# ROUBAIX

**Une autopsie.** — Aujourd'hui, M. le docteur Bolin, médecin-légiste, fera à la morgue de l'Hôtel-Dieu l'autopsie de M. Victor Perche, âgé de 36 ans, ouvrier raitelleur à la filature Alfred Motte et Portisse, rue des Longues-Haies, décédé mercredi vers sept heures du soir, à l'Hôtel-Dieu, des suites d'un accident de travail.

**En tombant.** — M. Henri Delepaul, 38 ans, peigneur, rue Louis-Decottignies, 47, s'est fracturé l'épaule droite en tombant sur la bordure d'un trottoir. Le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

**Victoria.** — Par arrêté ministériel du 15 avril, (*Journal Officiel* du 16), est enregistrée la *Victoria* de Berlin, pour l'exploitation en France de l'assurance sur la vie. Agent : M. Jean Mulaton, Hem (Nord). Bureaux, 98, rue de la Gare, 98, Roubaix. 2810

**Ligue des Droits de l'Homme.** — On nous demande d'annoncer, qu'à la demande du comité d'entente internationale pour le désarmement universel, la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme donnera le dimanche 12 mai une conférence avec la concours de M. Lévy-Bilimann, professeur à l'Université de Lille.

**Ligue radicale et radicale-socialiste des Cantons de Roubaix.** — La réunion du Comité aura lieu, ce soir, vendredi 3 courant, à 8 h. ½. — Ordre du jour : Election ; communication du Comité exécutif.

**Accidents du travail.** — Chez M. Victor Bayart, entrepreneur, rue Massena, M. Tourbier Victor, âgé de 27 ans, tailleur de pierres, demeurant rue de Turenne, à La Madeleine, s'est fait une contusion de la région lombaire. Quinze jours de repos.

— Chez M. Ladsous Agache, plombier-couvreur, rue des Champs, 9, M. Ernest Fareau, âgé de 18 ans, manœuvre de couvreur, demeurant rue de la Chapelle-Carrette, 71, a été blessé aux deux premiers orteils du pied droit par suite de la chute d'une pièce de bois. Douze jours de repos.

— Chez MM. J. Ernoult et Dubois, filateurs, rue du Grand-Chemin, M. Camille Dedunsalgar, âgé de 39 ans, fileur, demeurant rue du Triez, 24, à Wasquehal, a été blessé à l'annulaire gauche par le courroie de son métier. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Dillies frères et Calteau, filateurs, boulevard de Reims, Mlle Vandenabeele Marie, âgée de 14 ans, bobineuse, demeurant rue de Condé, cour Vroman, a eu le bout du majeur droit écrasé entre deux engrenages. Quinze jours de repos. Docteur Bolle.

— Chez MM. Léopold Lévy et frères, escarguesure, rue de Naples, 13, M. Libert Camille, demeurant rue du Vert-Pré, à Lys-lez-Lannoy, a eu l'index gauche pris dans un engrenage. Vingt jours de repos.

— Chez MM. Leveugle frères, chaudronniers, rue de l'Ommeiel, 112, M. Dammens Louis, âgé de 34 ans, aide-chaudronnier, demeurant rue de Fontenoy, 88, a été blessé au pied gauche par suite de la chute d'une tôle. Quinze jours de repos. Docteur Delattre.

— Chez MM. Dreyfus et Mock, rue Pellart, 24, M. Vandepulle Oscar, âgé de 28 ans, débardeur, demeurant rue de Flandre, 161, a été blessé au genou gauche en tombant. 25 jours de repos. Docteur Delattre.

— A la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes, M. Louis Lamérand, âgé de 31 ans, demeurant rue de la Vigne, 36, à Wattrelos, a eu deux doigts de la main droite écrasés par suite de la chute d'un bac rempli de mitrailles de fonte. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Meyer et Boguillon, constructeurs, rue de Sébastopol, M. Cossin Hector, âgé de 25 ans, tourneur, demeurant rue du Tilleul, 72, a eu l'annulaire gauche écrasé en tournant un support en fonte. Quinze jours de repos.

— Chez M. Léon Planquart, entrepreneur, 220, Grande-Rue, M. Jules Vanhoutte, âgé de 24 ans, manœuvre de maçon, demeurant Grande-Rue, cour Delbert, a'est fait une entorse du genou droit. Trois semaines de repos.

**Tribunal de simple police.** — Audience du jeudi 2 mai. — *La loi sur le travail.* — Au début de l'audience, le président rend son jugement en ce qui concerne MM. Auguste Lepoutre et Cie, de Roubaix, rue Saint-Antoine, contre qui M. l'inspecteur du travail dresse deux contraventions pour surélévation de température dans deux salles de filage.

Rejetant les conclusions de Me Dhellemmes, avocat des inculpés, tendant à la nomination d'un expert, le tribunal condamne MM. Lepoutre et Cie à deux amendes de cinq francs et fixe à 3 mois le délai dans lequel le travail devra être effectué.

— Cinq francs d'amende à Mlle Blanche Dujardin, couturière, rue de Rohan, pour défaut d'affichage de la loi sur le travail.

*Les violences.* — Demuldère Fidéline et sa mère, née Dubaurier Antoinette, sont inculpées de violences légères sur Pauline Dewaldère.

Fidéline. — Elle a insulté mon père qui passait avec moi. Voulant prendre sa défense, elle m'a dondé une « taffe » et j'ai répondu par une claquette ; ma mère n'est pour rien dans cette affaire, elle était « dans chez elle ».

Pauline. — Eh ! ben là ! Eh ! ben là ! ben là c'est faux. C'est son père qui m'a insulté « dans chez moi. » Un témoin qui « habite du quartier » déclare avoir très bien vu Pauline frapper la première.

Me Wibaux, qui défend les deux inculpées obtient leur acquittement et le tribunal condamne Dewaldère Pauline à un jour de travail.

— Un jour de travail à Devrisse Pierre, pour coups sur Wall Pierre.

— Un jour de travail à Dubled Félix, pour violences légères sur Vandekerkhove Georges.

— Staelert Martin est condamné à un jour de travail pour coups sur Deplechin Hélène.

— Un cabaretière du nom de Fourmenois Marguerite est inculpée de violences légères sur Courcol Julie.

Marguerite. — C'est faux, monsieur le juge, elle dit qu'elle a des témoins, mais c'est trois débardeurs qui étaient en « goguelette ».

Un jour de travail à Marguerite dont la culpabilité est établie.

*Affaires diverses.* — Pour infraction à la police du roulage, deux francs d'amende à Paul Rose ; un franc à Joseph Buxon ; un franc à Libert J.-B. ; un franc à Cuyper Julien, à Lecomte Fernand, à Lamarque Albert.

Pour ivresse : un franc à Maurice Pierre, Thomas Paul, Billot Emile, Libert Léon, Galant Henri, Parisis Henri, Saverys Alphonse, Carette Antoine, Wheine Louis, Lansieux Gustave est condamné à deux amendes de 1 franc ainsi que Cirquens Joseph. Un franc d'amende pour ivresse à Flovin Henri et trois francs pour bris d'objets mobiliers. Trois francs d'amende à Jules Houssa, pour avoir donné à boire à un ivrogne.

Pour infraction à l'arrêté préfectoral sur l'attelage des chiens, deux amendes de 1 franc à Malvis Emile et Jules Wattremez ; quatre amendes de 1 franc à Pauldebergbe Henri.

Pour mauvaise tenue du livre de logement, deux amendes de 1 franc à Elie Depres et 7 amendes de 1 franc à Walkens Félix.

Pour infraction à la police des cabarets : trois francs d'amende à Losfeld Charles, 1 franc à Barbieux Henri, cinq francs à Rémy Fournaux, trois francs à Pierre Flipo, cinq francs à Brakel Pierre, cinq francs à Delerue Henri.

Six francs d'amende à Delmazure Jean et Jules Joire, pour vitesse exagérée de leurs autos.

Un franc d'amende à Dumère Emile pour défaut de livre de brocanteur.

## Etat-Civil

NAISSANCES. — Maurice Baert, rue Messéna, 21 ; Pierre Boucaud, rue Gréby, 20 — Marie Hugue, rue de la Vigne, 106, cour Hugues — Georges Delaby, rue de Blanchemaille — Rachel Bourry, rue de Blanchemaille — Albert Pouillet, rue de Mouveaux, 11 — Alice Tabon, rue Saint-Jean, 112. Décès. — Denise Tersy, 8 semaines, rue de l'Industrie, 66 — Guillaume Pavins, 65 ans, mécanicien, rue de Blanchemaille, 129 — Jules Carlier, 60 ans, décapeuse, rue de Blanchemaille — Victor Forche, 35 ans, rattacheur, rue de Blanchemaille — Charles Morelle, 65 ans, tisserand, rue de Toulouse, cour Thérin, 20 — Virginie Mestdagh, 77 ans, sans profession, rue Saint-Jean.

ELIXIR St VINCENT de PAUL
Tout Pharmacie

# TOURCOING

**Arrestation.** — Le garde champêtre Blondel, du Blanc-Seau, a mis en état d'arrestation le nommé Joseph Vanmarcke, 27 ans, tisserand, en logement rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, qui depuis un certain temps rôdait dans le quartier du Blanc-Seau et sur la berge du canal. Cet individu étant entré à l'estaminet tenu par Mme Delaye, rue de Mouvaux, y commit un outrage public à la pudeur. Le même individu ajouta à ce premier délit le bris d'une glace, valeur 30 fr., à la devanture de Mme Vandercruysse, marchande de chaussures. Enfin il se rebelle violemment contre l'agent à qui il porta des coups. Vanmarcke a été interrogé par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, qui l'a maintenu en état d'arrestation sous l'inculpation de bris de clôture, outrage public à la pudeur, rébellion et coups à agents et ivresse. Sur le prévenu on trouva un fort piège en fer qu'on suppose qu'il devait se servir pour capturer des poules.

**Les projets concernant les sectionnements dans les communes de Marcq-en-Barœul et de Roncq.** — Par arrêté en date du 27 avril dernier, M. le Préfet du Nord a délégué M. Dupromle, adjoint au Maire de Tourcoing, pour procéder à une enquête sur le projet de modification du sectionnement de la commune de Marcq-en-Barœul. (Création de 4 sections au lieu de 2). Par arrêté de même date, M. Masurel-Leclercq, conseiller municipal, a été désigné pour procéder à une enquête sur le projet de modification du sectionnement de la commune de Roncq. (Suppression du sectionnement).

La délibération du Conseil général du 11 avril 1907 sera déposée dans chacune des Mairies pendant huit jours du 5 au 12 mai 1907 inclusivement où tous les intéressés pourront en prendre connaissance et fournir leurs observations écrites.

A l'expiration du délai de huitaine, M. Lecoulé pour la commune de Marcq-en-Barœul, M. Masurel-Leclercq pour la commune de Roncq recevront à la Mairie de chacune des communes pendant un jour toutes les observations et réclamations pour ou contre le sectionnement.

**Les Courses de Tourcoing.** — Les habitués de l'Hippodrome du Brun-Pain n'ont pas oublié les importants aménagements apportés l'an dernier au champ de Courses de Tourcoing, en vue de rendre l'accès plus facile et le séjour plus agréable et le public apprécie, comme il convient, les *efforts accomplis dans ce but* par la sympathique président de la Société des Courses, M. Jules Dupuis-Delcourt, et ses collègues, pour tous les moyens, y attirer du monde et à le distraire par la composition d'un programme varié et des plus attrayants.

Le 5 mai prochain, le Conseil d'administration de la Société, qui ne recule devant aucun sacrifice, inaugurera de nouvelles améliorations, destinées à satisfaire pleinement les desiderata qui lui ont été exprimés.

Signalons tout particulièrement le déplacement de l'entrée des pictons, reportée désormais près de l'entrée des tribunes, de manière à éviter le traversée de le prairie, laquelle n'était rien moins qu'agreable les jours de mauvais temps.

La terrasse du Pavillon, elle-même, a été complètement transformée et n'a plus rien à envier aux hippodromes les mieux réputés.

Au Pari Mutuel, le nombre des guichets a été augmenté, etc., etc.

Des moyens de transport par chemin de fer, service spécial de tramways de Lille à Tourcoing, services d'omnibus à la gare principale, à la gare des Francs et à la Grand'Place de Tourcoing seront mis à la disposition du public.

Bref, il ne nous reste qu'à désirer du beau temps, pour être certain que le tournée du 5 mai occupera parmi les meilleures du sport hippique.

**Le vente de Tourcoing.** — Pendant la mois d'avril, il a été sacrifié à l'abattoir 550 bestiaux adultes de l'espèce bovine ; 301 veaux, 236 moutons, 539 porcs, 3 chevaux. Ces animaux ont fourni 264,521 kilos de viande de boucherie, 1195 kilos de viande de cheval.

Il est passé par les halles 51.770 kilos de viandes provenant d'animaux abattus de l'espèce bovine ; 10.956 kilos de veau ; 1.713 kilos de mouton ; 13.767 kilos de porc ; 3.598 kilos de porc ; lon ; 13.767 kilos de porc ; 3598 kilos de jambons fumés ; 15.535 kilos de marée ; 10.300 huîtres.

Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré la saisie, à l'abattoir, de 923 kilos de viande de boucherie et aux Halles 128 kilos de poissons avariés.

*

**Accident de roulage.** — Pour la troisième fois en quelques jours, un accident de roulage s'est produit rue de Tournai, à l'aiguillage des tramways. Un camion chargé de charbon appartenant à M. Fernand Fontaine, rue du Bois, passant à cet endroit, la roue de devant s'engagea entre les rails et l'essieu se brisa net.

**L'assistance aux vieillards.** — MM. les employés de l'administration charitable du bureau de bienfaisance sont présentement occupés à établir les demandes des vieillards, qui permettront aux vieillards, infirmes et incurables pensionnés, en vertu de la loi du 14 juillet de 1905, de toucher incessamment 4 mois de pension. Le Conseil, par sa délibération de dimanche dernier, a décidé, en effet, de faire monter l'effet de la loi au 1er janvier de la présente année. Le pension mensuelle étant de 15 fr., c'est une somme de 72 fr. que touchera chacun des ayants-droit. La liste des pensionnés à domicile comprend 548 noms de vieillards, infirmes ou incurables. A cette liste, s'ajoutent les vieillards, infirmes et incurables de l'Hospice Général. Dès que la mandat de la Trésorerie générale parviendra à Tourcoing, les intéressés en seront informés et pourront retirer leur mandat au Bureau de bienfaisance.

**Accidents de travail.** — M. Jules Libeer, 27 ans, homme de peine chez MM. Achille et Pierre Pollet, peigneure, rue de Dunkerque, a fait une chute dans les magasins et s'est fait une entorse du genou gauche. Docteur Dechert, 10 jours.

— Mlle Elodie Carelle, 23 ans, retordeuse chez MM. François Masurel frères, rue de Wallly, a eu le bras droit comprimé entre une courroie et sa poulie. Plaie profonde au pli du coude, éreflure de toute la face interne. Docteur Flurisz, 20 jours, sauf complications.

— M. Alphonse Loridan, 25 ans, taveur chez MM. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, s'est fait un effort dans les reins en chargeant de la laine. Docteur Dechert, 10 jours.

— M. Félix Delcuellerie, 26 ans, au service de M. J. Malfait, entrepreneur de manutention, a contracté une contusion profonde du pied droit. Docteur Beuiqne, 12 jours.

— M. Alfred Vercruysse, 25 ans, homme de peine au peignage Pollet, a'est porté un coup de crochet au pouce droit en manœuvrant des balles de laine. Docteur Dechert, 10 jours.

**Aux Ateliers de chaudronnerie de Roubaix-Tourcoing,** M. René Delcourt, 25 ans, chaudronnier, a'est porté un coup de marteau sur le pouce gauche. Forte contusion. Docteur Debuchy, 10 jours.

### LAINES

Marché à Terme du 2 mai

*Laines peignées* (type unique)

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Roubaix (midi)** | | | |
| Mai | 6.10 | Novembre | 5.80 |
| Juin | 6.05 | Décembre | 5.75 |
| Juillet | 5.95 | Janvier | 5.65 |
| Août | 5.90 | Février | 5.625 |
| Septembre | 5.80 | Mars | 5.625 |
| Octobre | 5.825 | Avril | 5.625 |
| **Tourcoing (à h. ½)** | | | |
| Mai | 6.10 | Novembre | 5.80 |
| Juin | 6.05 | Décembre | 5.75 |
| Juillet | 5.975 | Janvier | 5.65 |
| Août | 5.90 | Février | 5.625 |
| Septembre | 5.80 | Mars | 5.625 |
| Octobre | 5.825 | Avril | 5.625 |

ROUBAIX - TOURCOING. — On a traité : 35.000 kilos dont détail suit :

Le matin : sur janvier, 5000 kil. à 5.65 ; sur juin, 10.000 kil. à 6.05. — Total : 15.000 kilos.

Le soir : Sur mai, 5000 kil. à 6.10 ; sur juillet, 5000 kil. à 5.975 ; 5000 kil. à 5.95 ; sur décembre, 5000 kil. à 5.725. — Total : 20.000 kilos. — Ensemble : 35.000 kilos.

SUINT

Matin et soir : inchangés.

Avers. — Affaires 90.000 kilos. — Tendance : Calme.

# AUTOUR DE LILLE

**CROIX.** — Le nommé Louis Nicaise qui, il y a un mois environ, tentait de tuer son amie en cours d'une promenade à Croix, a été renvoyé par M. Houeix, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel du 10 mai.

**MARCQ-EN-BARŒUL.** — Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, à 7 h. ½, en séance extraordinaire. Treize conseillers seulement étaient présents. L'assemblée étant appelée à donner son avis sur la date d'entrée en jouissance des pensions aux vieillards, prévues par la loi d'assistance de 1905, fixa au 1er janvier dernier le point de départ de ces pensions. On procéda ensuite à la nomination des délégués au conseil des prud'hommes. Sont nommés : délégué patron, M. Murichal ; délégué ouvrier, M. Lecourt. Avis favorable est donné à la liste de jeunes gens à exonérer de la taxe militaire, pour cause d'indigence, ainsi qu'à une demande d'allocation de 0 fr. 75, formulée par un jeune soldat, soutien de famille. La séance est levée à huit heures.

# Sports et Jeux

## SPORT HIPPIQUE

### *Les courses de Tourcoing*

C'est dimanche prochain 5 mai qu'aura lieu, sur l'hippodrome du Brun-Pain, la deuxième réunion sportive 1907

Si le temps veut bien se montrer favorable, cette réunion ne manquera pas d'obtenir un gros succès.

Voici la liste des engagements pour chacune des épreuves inscrites au programme de cette journée :

**Prix de la ville.** — (2500 francs, monté ou attelé, en partie liée). — De Saint Paul à M. J. Nepveu. — Ballon à M. E. Vereecke. — Bouquet Parisis à M. Lepoutnier. — Cadet à M. De Waterlos. — Antigiouna à M. Defontaine. — Cassette à M. Guerinin. — Diplomate à M. Thierry de Cabane. — Cassagnette à M. Cavey Aîné. — Camoléon à M. Audebert. — Daisy O'Malley à M. E. Mermier. — Bégonia à M. L. Hénard. — Dejust à M. L. Cassaings. — Donzel à M. Biroleond. — Vermine à M. Ct. Van Loosveldt. — Duchesse à M. Cheron. — Chevrefeuille à M. Cleton. — Parmetal à M. C. Pentecote. — Casserette à M. C. Pentecote. — Danubienne à M. l'encelot. — Calembourg à M. Carlos Hennebo. — Chinoniesse à M. Carlos Hannebo. — Surprise à M. Vanhaverbeke. — Prosperine à M. Tassin. **Prix du Beau-Séjour.** — (1500 francs, sur trot monté ou attelé). — Devise à M. L. Derguesse. — Chinoniesse à M. C. Hennebo. — Czar Nicoles à M. Delebarl. — Domino à M. G. Delebarl. — Demoiselle à M. Thierry de Cabanne. — Impossible à M. Fouques. — Ergolina à M. Choquel. — Duchesse à M. Godard. — Dragée à M. Henri Lefebvre.

**Prix du Conseil général.** — (1000 francs, au trot monté ou attelé). — Elourdi à M. A. Verriest — Violette à M. L. Chesquière. — Elodie à M. J. Courouble. — Cominois à M. David.

5000 francs, au trot monté. — Echelle à M. Duvillers. — Eureka à M. J.-B. Lepoutnier. — Emma à M. Alfred Lebaielle. — Edelweiss à M. Louis Jariel. — Espérance à M. C. Hennebo. — Egiantier à M. Maudron. — Epi d'Or à M. Jules Boon. — Ecaillère à M. Costenoble. — Valenciennes à M. Cavey Aîné. — Ex Mandarine à M. Cavey Aîné. — Entoleuse Infame à M. F. Léguillon. — Etrenne d'Amour à M. F. Léguillon. — Elecia à M. E. Marin. — Echansson à M. Auberté. — Eclipse à M. Th. Lallouet. — Etcetera à M. Th. Lallouet. — Electric à M. Th. Lallouet. — Elan à M. Th. Lallouet. — Epsom à M. J. Buisson. — Excelsior à M. M. Polhuin. — Eperon à M. R. Le Boulanger. — Elendard à M. Ch. Du Rozier. — Escarmouche à M. du Rozier. — Epingle à M. L. Obry Roederer. — Etourneau à M. L. Obry Roederer. — Eclaireur à M. de Wazières. — Gladiateur à M. A. de Wazières. — Girouette à M. A. de Wazières. — Egbert à M. C. Rousseau. — Eilem Sam à M. C. Rousseau. — Epi à M. L. Derguesse. — Exilé à M. L. Derguesse. — Etna à M. L. Clarc. — Echaloite à M. G. Huin. — Edet à M. J. Courouble. — Forfait ; Elette à M. Alfred Lebaielle.

**Prix des officiers.** — Military 2e Série. — Steeple Chase. — Bourguignonne à M. J. Vonderheyden. — Gallia à M. de Wimpffen. — Tu dolorieuse à M. T. Supper. — Esculape à M. Lleuzer. — Graveur à M. Robbialle. — Abeille à M. Chevallier. — Dévotion à M. R. Doremaiz. — Fleurette III à M. F. Lecroart. — Adam II à M. de Montlergon. — Yvette II à M. Berthet. — Allusion à M. Perrel. — Iry à M. Pinon. — Page II à M. Carrez. — Le Coudray à M. de Labeau. — Laboisse à M. R. Degorge. — Digitaline à M. de Langourian. — Audacieux à M. Serge Besnier. — Vision III à M. Yvart.

***

SERVICE SPÉCIAL DE TRAMWAYS DE LILLE A TOURCOING ET VERSEMPES POUR LES COURSES DE TOURCOING. — Lille, place de Tourcoing, départ à 1 h. — Lille, Grande-Place, départ à 1 h. 10. — Lille Place de la Gare, départ à 1 h. 15. — Lille, Place de Gand, départ à 1 h. 20. — Place de La Madeleine, départ à 1 h. 25. — Place de Marcq, départ à 1 h. 40. — Gare des Francs à Tourcoing, arrivée à 2 h. 05.

Des omnibus stationneront à la gare des Francs à l'arrivée et transporteront les voyageurs au Champ de Courses au prix de 0,30 par personne.

Retour : De la gare des Francs, une demi-heure après la dernière course. Les omnibus ramèneront également les voyageurs du Champ de Courses à la gare des Francs au prix de 0,30 par personne.

**Courses du Le Quesnoy.** — *Dimanche 16 juin 1907, à 2 heures 1/2.*

1re Course. — *Prix du Conseil général.* — Au trot monté. — 1.000 francs dont 500 francs offerts par le Conseil général du Nord et 500 francs par la Société, pour chevaux et juments, âgés de 3, 4 et 5 ans, n'ayant jamais gagné une somme supérieure à 3.000 francs, nés et élevés dans le département du Nord, et, à titre de réciprocité, l'arrondissement du Vervins, lasus d'étalons nationaux, approuvés ou autorisés, et ayant toujours appartenu à des propriétaires domiciliés dans les dits départements et Arrondissement.

2e Course. — *Prix du Gouvernement et de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français à sang.* — Au trot monté. — 2.000 fr. dont 1.000 fr. offerts par le Gouvernement de la République, et 1.000 fr. par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, pour chevaux entiers et juments de demi-sang nés et élevés en France, âgés de 4 et 5 ans, et n'ayant pas gagné une somme totale de 10.000 francs.

3e Course. — *Prix régional de la Société des Steeple-Chases de France.* — Course de haies. — 1.500 francs, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné 10.000 fr. en courses à obstacles, à l'exclusion de ceux ayant gagné un prix régional de première série ou deux prix régionaux de deuxième série ou deux prix régionaux de troisième série.

4e Course. — *Prix de la Société Sportive d'encouragement.* — 1.500 francs offerts par la Société sportive d'encouragement pour poulains entiers et pouliches de demi-sang, nés et élevés dans le sixième arrondissement d'inspection Générale des Haras, âgés de 3 ans, montés au trot et n'ayant jamais gagné une somme totale de 4.000 francs ni un premier prix de 2.000 francs, ni trois premiers prix de 1.000 francs.

5e Course. — *Prix régional de la Société des Steeple-Chases de France.* — 2e série, steeple-chase. — 1.500 francs, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné 12.000 fr. en courses à obstacles, à l'exclusion de ceux ayant gagné un prix régional de première série ou deux prix régionaux de deuxième série.

6e Course. — *International.* — Au trot attelé ou monté. — Handicap de distance. — 2.000 fr. dont 1.000 offerts par la société des courses et 400 francs par la Compagnie des Chemins de fer du Nord, pour chevaux et juments de toute espèce et de tout pays, âgés de 4 ans et au-dessus, ayant pris part en France au moins à deux courses publiques dont le compte rendu sera été inséré au « Bulletin des Courses du trot » publié par la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, ayant la clôture des engagements.

7e Course. — *Steeple-Chase militaire de 2e Série.* — 800 francs. — Offerts par la Société des Courses, pour officiers en activité de service, montant de chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des Remontes de l'Etat ou achetés par les Commissions de Remonte des Corps, n'ayant jamais gagné de course à obstacles autre que des steeple-chases militaires.

## FOOTBALL

### Finale du Championnat de France-Scolaire

L'équipe de la « Jeune France » du lycée de Tourcoing, qui jouera aujourd'hui, à Paris, la finale du Championnat de France, renferme un ensemble de joueurs très jeune. Le plus vieux a 18 ans et 3 mois, 5 ont moins de 18 ans, 4 moins de 17 ans et le plus jeune n'a pas encore 15 ans. Voilà ce que l'on peut appeler une véritable équipe scolaire, et c'est un honneur pour la J. F. L. T. de prendre part à une finale jouée le plus souvent par des équipiers beaucoup plus âgés.

Cette équipe est du reste très capable d'affronter la lutte, si l'on en juge par ses performances depuis le début de l'année scolaire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-dessous pour s'en convaincre :

MATCHES JOUÉS PAR LA « JEUNE FRANCE DU LYCÉE DE TOURCOING (saison 1906-1907), contre les adversaires ci-après :

1. U. S. P. G. de Fourmies (coupe Rousseau), par 1 but contre 2 ; U. S., collège d'Armentières (coupe Rousseau), par 11 buts contre 3 ; A. S., lycée de Lille, (coupe Rousseau), par 11 buts contre 2 ; Institut Turgot, de Roubaix (coupe Rousseau), par 31 buts contre 0 ; U. A., lycée de Douai (coupe Rousseau), par 13 buts contre 0 ; A. S., des Arts de Lille (coupe Rousseau), par 3 buts à 1 ; R. C. R. (mixte, (interclub), par 7 buts contre 0 ; S. C. T. (mixte), (interclub), par 7 buts contre 0 ; U. A., lycée de Douai, (championnat), par 8 buts contre 0 ; U. S. P. G., de Fourmes, (championnat), par 3 buts contre 2 ; A. S., des Arts de Lille (championnat), par 2 buts contre 0 ; Lycée Janson (Paris), (championnat), par 3 buts contre 1 ; U. S., collège d'Armentières, (coupe d'Armentières), par 10 buts contre 1. Soit au total, 109 buts contre 12.

## COLOMBOPHILIE

### Concours de pigeons voyageurs

**A Denain.** — Concours et entraînement de pigeons voyageurs organisé par la société la « Fraternelle », chez M. Emile Lévêque. Concours 5 mai Creil, 190 fr. de prix d'honneur répartis en 20 prix de 9 francs aux 20 premiers.

**A Lille.** — A la Croix-Blanche, 76, rue d'Arras, le 5 mai, aux Survilliers, 300 fr. de prix d'honneur. Mise par pigeon, 0,50 pour hunneur et 1 fr. pour prix.

## CHIENS RATIERS

**A Denain.** — Résultats du concours de chiens ratiers organisé par un groupe d'amateurs chez M. Lévêque dit « L'Mouton ».

CONCOURS EGOLZ. — 2 rats à détruire : 1er prix, Byrrb, M. Cauchy, Denain, 2 s. 3/4. — 2e, La Soupe, M. Gary, Denain, 5 s. — 3e, Fox, M. Lefort, Escaudain, 5 s. 1/4.

CONCOURS PRIMÉ. — 3 rats à détruire : 1er prix, Baron, M. Leclercq, Denain, 3 s. 1/4. — 2e, Finette, M. Doué, Denain, 3 s. ½. — 3e, Diane, M. Dantincourt, Denain, 4 s. — 4e, Dick, M. Nison, Denain, 4 s. 1/4. — 5e, Zéite, M. Fonteine, Denain, 4 s. 3/4. — 6e ex-equeo, Charmant, M. Maloisel, Denain, et l'af, M. Drecq, de Verchain en 5 s.

## JEU DE BALLE

**A Lille.** — Ouverture de la saison. — Dimanche 5 mai, à 3 heures, grande lutte en 13 jeux entre Bimbin (Boussiquot) et Orchies (La Vallantaise). — Dimanche 12 mai, à 2 heures, concours entre parties Illioises. — Dimanche 19 mai (Pentecôte), à 3 heures, grande lutte de première catégorie entre Azzin (Napoleon) et Valenciennes (Adonis). — Dimanche 26 mai, à 3 heures, définition du concours idiote.

## TIR

**A Ronchin.** — Dimanche 5 mai, aura lieu l'ouverture du premier concours national de tir à la carabine Lebel, organisé par la société « Les Carabiniers de Ronchin » ; stéphanois, 500 francs de prix, dont 200 francs en espèces, répartis en 10 prix, et 30 autres consistant en médailles et objets de valeur, sont affectés à ce concours. Le tir se continuera les 9, 12, 19, 26, 28 mai, 2, 9, 16 et 23 juin. En raison de la ducasse fixée au 12 mai, beaucoup d'amateurs profiteront certainement de cette journée pour prendre part à ce concours afin de passer à Ronchin quelques heures agréables.

# TRIBUNE POUR TOUS

## A propos de l'Asile de Ronchin

A la suite de la discussion qui se produisit au Conseil général, sur l'Institution des jeunes aveugles et sourds-muets de Ronchin, M. Chauveau, directeur de cet établissement, nous demande de publier une longue lettre répondant aux critiques formulées par M. Ghesquière. Celui-ci, à son tour, nous envoie une réponse, très longue aussi, mais que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer. La voici :

### Réponse ouverte à M. Chauveau

Monsieur le Directeur,

Je ne suis guère surpris de votre réponse aux critiques que j'ai formulées sur l'institution que, sans contrôle, vous continuez à diriger depuis la loi de 1901 sur la suppression des Congrégations ; c'est le confrère qui m'aurait surpris.

Je vous ai d'avoir attendu si longtemps pour préciser mes critiques ; je ne suis revenu des Vosges que depuis quelques jours et j'ai dû me livrer à une revision sérieuse de mes critiques avant de répondre à votre pièce de vers.

Vous dites que ce que j'ai affirmé au Conseil Général du Nord, dans sa dernière session (Avril, n'est que rapots inspirés par de mauvais esprits.

Vous vous trompez ; ce n'est pas sous l'influence de quelques esprits rancuniers et lésieux que j'ai dénoncé la mauvaise organisation de votre établissement ; j'ai agi librement, sous mon propre responsabilité, lorsque je me suis rendu compte que vous aviez abusé de notre confiance.

Les circonstances m'ont démontré que la grande majorité des enfants sortis de votre établissement, des aveugles surtout, ne gagne pas deux à trois cents francs par année. Je parle surtout des aveugles, car ils ont besoin en raison de leur infirmité, d'apprendre le métier qui leur permettre de gagner leur vie sur les bancs même de l'école ou dans des ateliers « ad hoc » : tandis que pour les sourds-muets, il n'en va pas de même ; car, d'une part, ils peuvent faire, dans une certaine mesure, pour un certain nombre de métiers, leur éducation professionnelle dans les ateliers de clairvoyants entendants-parlants, et, d'autre part, ils peuvent exercer certaines professions qui n'exigent pas d'appréciasions et dans lesquelles la force physique est seule en jeu. Pour ces raisons, c'est surtout pour les aveugles qu'il convient de rechercher les mérites d'une école comme la vôtre. Voilà bien que je ne dis pas du tout que les écoles de sourds-muets n'ont pas leur raison d'être ; je dis seulement que les aveugles ont plus besoin de leurs écoles que les sourds-muets.

Vous êtes stupéfait des critiques que j'ai formulées contre votre direction et vous avez songé un moment à flencher tous vos dires. Vous le dites et vous en profitez pour *leire du sentiment*. Vous connaissez bien le cœur des foules et vous exploitez avec adresse son ignorance des questions d'éducation. Mais ces moyens n'ont une fin ! Ce que nous concerne nous voulons dans l'intérêt de ceux pour la cause desquels nous parlons aujourd'hui et dans l'intérêt des parents, dissiper cette ignorance ; nous voulons que l'on sache ce que sont les aveugles et comment on les éduque.

Les aveugles et les sourds-muets ne sont pas les êtres inférieurs sur le sort desquels il convient de pleurer comme vous êtes disposé à le faire ou à le faire faire. Ces hommes auxquels il manque un sens, sont des hommes qui sont capables d'occuper une place dans la société pourvu qu'on veuille leur en procurer les moyens. Il ne faut pas les plaindre et inspirer pour eux la pitié publique ; il faut les encourager et proclamer bien haut qu'ils sont des hommes dignes de ce nom.

C'est uniquement pour l'intérêt de vos élèves qui m'inspire. Je ne demande pas mieux que l'on m'éclaire sur les erreurs que j'ai pu commettre et si vous voulez le tenter, je ne demande pas mieux et je recommaîtrai volontiers mes torts si vous me prouvez que j'ai eu tort.

Je vous ai reproché de défendre à vos maîtres de se marier. Vous me répondez « Je ne les défends pas ; mais le service exige qu'ils ne le soient pas. » Cela ne veut-il pas dire que les maîtres qui veulent se marier n'ont qu'à partir ?

Je vous dis encore : Un certain nombre de vos maîtres n'ont pas de diplômes. Vous me répondez que vous donnerez la liste de ceux qui sont brevetés. Ce n'est pas comme cela qu'il faut répondre. Dites et, oui ou non, vous avez des maîtres qui n'ont aucun diplôme ? Je crois pouvoir affirmer qu'il y en a plusieurs.

Vous dites que vous avez fait tout votre possible pour donner à vos élèves le meilleur enseignement qui leur convient et vous invoquez le témoignage de M. Robin et de M. Michaud.

Or, M. Robin déclare dans son rapport, qu'il a pu constater qu'une notable partie de vos élèves qui ont été interrogés sont nuls, n'ont son mot, en orthographie et en rédaction. Si M. Michaud a dit qu'au point de vue pratique vos musiciens ont des mérites, en revanche, ajoute-t-il, au point de vue théorique leur éducation n'est pas complète.

A ce propos, vous dites que des inspecteurs généraux visitent régulièrement votre établissement. En dehors de M. Robin, voulez-vous me citer les inspecteurs qui ont visité votre établissement ? Il faut d'ailleurs remarquer que la visite de M. Robin est accidentelle ; elle a été faite sur les conseils d'une commission temporaire nommée par M. le ministre de l'Instruction publique à la suite de débats parlementaires sur l'enseignement des aveugles.

Pourquoi, d'ailleurs, avez-vous attendu la visite de M. Robin pour créer une classe d'accord dans votre établissement ? Ignorez-vous que la profession d'accordeur de pianos est éminemment dans les aptitudes de l'aveugle et qu'elle est une des meilleures qu'il puisse entreprendre ? Cette classe que vous venez d'organiser, l'avez-vous organisée sur des bases rationnelles ? Pourquoi, contrairement à l'institution de Paris n'avez-vous pas pris un professeur aveugle pour cette branche de l'enseignement ? Pourquoi ne prenez-vous pas les candidats qui manquent ? Pourquoi, sur trois professeurs de musique aveugles, prenez-vous deux clairvoyants quand les aveugles ont tant de peine à se faire une situation dans la vie ?

Pourquoi exigez-vous de votre professeur aveugle le double d'heures de travail pour la même salaire ? Est-ce parce que la vie lui est plus difficile ? Pourquoi ne confiez-vous pas vos classes à des aveugles comme à l'institution de Paris ? Est-ce que les professeurs aveugles ne sont pas aptes à instruire leurs frères d'infortune? Paris vous donne, en ce cas, un démenti formel. Il y a contradiction entre vos paroles et vos actes. Pourquoi n'enseignez-vous pas la musique à tous les aveugles dans qu'il est démontré que les aveugles peuvent faire autre chose et que tous ne seraient devenir de bons musiciens. A Paris et dans les plupart des autres pays, il existe des cours de trav